



## DECLARATION DE LA FSU MARNE AU CSA-SD DU 12 FEVRIER 2024

### Le « choc des savoirs » ou plutôt le « choc des esprits »

Les alertes sociales déposées par la FSU-SNUipp dès le 28 novembre dans 102 départements ont porté sur la dégradation des conditions d'apprentissage et de travail, la souffrance des personnels, la demande de moyens pour le remplacement et l'inclusion. Ces alertes ont réussi à peser sur les 1709 suppressions de postes prévues dans le projet de loi de finances 2024. A la rentrée de septembre 2024, 1059 postes seront finalement maintenus dans le premier degré qui se verra tout même amputé de 650 postes.

Lors de la journée de grève du 1<sup>er</sup> février, les fortes mobilisations ont montré la colère des enseignant-es et AESH contre le sort fait à l'école publique, ses élèves et ses personnels.

Quelles sont les réponses apportées dans l'Education Nationale ?

En deux ans, cinq ministres se sont succédés, avec comme point commun, une politique qui n'a fait qu'aggraver les inégalités entre les élèves et démotiver les candidats au métier. Cette politique, c'est l'abandon de l'école publique, de ses élèves et de ses personnels au profit d'une école pour les riches d'un côté et pour les pauvres de l'autre. Pourtant, tous les élèves de la République ont droit à une scolarité pleine et entière sans ségrégation.

Dès sa prise de fonction, notre ex-ministre - à mi-temps - Amélie Oudéa-Castéra a dénigré l'école publique par des reproches mensongers au sujet « *de paquets d'heures non remplacées* ». Porte-parole pendant 29 jours du « choc des savoirs », ses sorties n'ont fait qu'accentuer le fossé qui la séparait de l'école publique, des familles, des personnels et des cadres de son administration. Entre méconnaissance du système et incompetence à le piloter, nous sommes passés du « choc des savoirs » au « choc des esprits ». Plus personne, même les plus hauts cadres de son administration, n'attendait quelque chose d'une ministre à mi-temps préoccupée par l'organisation des Jeux Olympiques. Les annonces et les révélations quotidiennes nous ont heurtés dans nos valeurs pour une école publique et laïque et dans notre professionnalité enseignante. La nomination de Nicole Belloubet, dans un moment de crise où le dialogue doit être renoué avec la profession, nous interpelle. En 2005, cette ancienne rectrice avait fini par démissionner puisqu'elle se trouvait en désaccord avec le manque de moyens octroyés par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin. En 2016, elle ironisait sur l'uniforme et l'autorité dans la revue « *Après demain* ». Aujourd'hui, comme deux de ses prédécesseurs elle est en visite dans la Marne terre propice à la communication macronienne. Nous sommes dubitatifs sur sa capacité à conserver son esprit critique et à résister à la feuille de route rétrograde pour l'École fixée par Gabriel Attal et Emmanuel Macron.

De la conférence de presse du mardi 16 janvier, nous avons retenu un Emmanuel Macron nostalgique d'une époque révolue où l'ordre et l'autorité régnaient. Les personnels savent que - ce n'est pas à coup d'annonces sur l'uniforme scolaire, le Service National Universel généralisé, l'apprentissage de la Marseillaise, le doublement des heures d'instruction civique, les cours de théâtre ou d'empathie - que leurs élèves deviendront des citoyens libres et éclairés.

Le président Macron a également prétendu : « *on a réussi à répondre au problème des absences longues des professeurs* ». Pourtant, la réalité lui donne tort. Selon la Cour des comptes, à l'école primaire, en 2005-2006, plus de 90% des remplacements étaient effectués dès le premier jour. Le chiffre est tombé à 78,4% aujourd'hui. Cette dégradation ne s'explique pas par le fantasme d'enseignant-es fainéant-es puisqu'ils sont en moyenne arrêtés moins fréquemment que dans le privé et dans le reste de la fonction publique. C'est bien la suppression de postes de titulaires remplaçants et l'affectation sur des postes à l'année d'une part d'entre eux, renforcée par la crise du recrutement, qui mettent les écoles en tension et en difficulté. Cette situation accentue le recrutement de personnels contractuels et fragilise davantage le service public d'éducation.

## **Une baisse démographique utilisée dans une logique d'économie**

Les priorités ministérielles se poursuivent comme la finalisation des dédoublements des GS, CP et CE1 en éducation prioritaire malgré une problématique de locaux dans certaines écoles du département. La baisse démographique prévue en 2024, qui ne représente qu'1,08% des effectifs globaux, est utilisée pour justifier de nombreuses fermetures de classe alors qu'elle pourrait garantir de meilleures conditions d'apprentissage, de favoriser l'inclusion scolaire et d'abonder le vivier d'enseignant-es spécialisé-es et de remplaçant-es.

La dotation d'emplois du budget 2024 pour l'éducation se traduit par des pertes de postes dans 20 académies. Dans ce contexte, l'académie de Reims se voit donc imposer un retrait de 90 emplois. Le département de la Marne perd 26 postes pour la rentrée 2024. Les moyens en remplacement, dont a cruellement besoin notre département, ne pourront pas être augmentés suffisamment.

Par ailleurs, il faut ajouter les problématiques du bâti scolaire sur l'agglomération rémoise et autour de certaines structures scolaires rurales qui doivent être plus pérennes pour s'adapter au flux démographique du département. Le travail des services de la DSDEN, engagé avec la mairie de Reims, s'est probablement poursuivi afin de revoir certains périmètres scolaires devenus obsolètes et de reconsidérer certaines écoles existantes sous-dimensionnées voire manquantes.

**La FSU revendique l'allègement des effectifs dans toutes les classes. Elle demande qu'aucun des 650 postes ne soit retiré en 2024. S'emparer de la baisse démographique permettrait d'assurer les bonnes conditions de la réussite scolaire de tous à contrario d'une école du tri social favorisé par les groupes de niveaux chers à Gabriel Attal. Les moyens existent puisque le ministère a rendu 285 millions d'euros sur le budget 2023.**

Nous prendrons acte de la déclinaison des priorités départementales que vous allez faire, Madame l'Inspectrice d'académie, en début de ce CSA-SD en ayant l'assurance que vous essaierez de faire au mieux avec les moyens dont vous disposez.